



EXERCICE DE SECURITE CIVILE ATTAQUE TERRORISTE A L'AEROPORT DE LIMOGES BELLEGARDE

Le samedi 14 janvier 2017

Dossier de presse

Contact presse :

Préfecture de la Haute-Vienne

Service départemental de la communication interministérielle

pref-communication@haute-vienne.gouv.fr - Portable : 06 17 48 14 96 - tel 05 55 44 17 50 ou 17 57

SOMMAIRE

- 1- Contexte - réalisation d'exercice de sécurité civile
- 2- Plan Organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) secours à Nombreuses victimes (NOVI)
- 3- Objectifs de l'exercice
- 4- Scénario de l'exercice
- 5- Moyens mis en œuvre
- 6- Rappel des conseils et comportement en cas d'attaque réelle
- 7- Présentation de l'application SAIP

1- Contexte et exercice de sécurité civile

La réalisation d'exercices de sécurité civile, réguliers et réalistes, sont une nécessité pour renforcer l'efficacité des dispositifs opérationnels et faire face, en tous temps, aux phénomènes susceptibles de mettre en danger la société.

Suite aux attentats survenus en janvier et novembre 2015, et conformément à la circulaire relative à la politique nationale des exercices territoriaux pour la période 2016-2018, le ministre de l'Intérieur a demandé à chaque département de réaliser un exercice terrain ou cadre attentat NOVI pour tester la réactivité et la coordination des différents acteurs de la sécurité.

C'est pourquoi, la préfecture de Haute-Vienne ainsi que les forces de secours ont participé samedi 14 janvier 2017 à un exercice de sécurité civile avec pour thématique le risque d'un attentat terroriste faisant de nombreuses victimes.

Dans le cadre de la préparation à la gestion de crise, les exercices permettent d'expérimenter et valider les procédures et outils élaborés en planification. Ils permettent également de développer les savoir-faire et la connaissance mutuelle des services impliqués, les faisant travailler de la façon la plus réaliste possible tous les aspects de la gestion de crise. Le retour d'expérience réalisé donne lieu à la fois à la prise en compte de bonnes pratiques et à la définition d'actions d'amélioration.

2- Plan Organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) secours à Nombreuses victimes (NoVi)

La **mise en œuvre du dispositif ORSEC** est proposé par le Commandant des opérations de secours (COS) au préfet ou son représentant qui prend la décision de mobiliser les services concernés et d'activer le Poste de commandement opérationnel (PCO) sur le lieu du sinistre et le Centre opérationnel départemental (COD), en salle de crise, à la préfecture.

L'objectif est de remédier aux conséquences d'un événement majeur provoquant un grand nombre de victimes en prenant en compte les impératifs suivants :

- La rapidité de la mobilisation et de la mise en place des moyens
- L'organisation du commandement et du partage de l'information
- L'emploi des moyens suffisants et adaptés
- La coordination dans la mise en œuvre de ces moyens avec une bonne organisation de la prise en charge médicale

Pour faire face à un événement impliquant de nombreuses victimes, le préfet de la Haute-Vienne dispose d'un document de planification appelé **dispositions générales « ORSEC NoVi »**.

NoVi est l'acronyme pour **Nombreuses Victimes**.

Ce plan correspond à l'ancien plan rouge et prévoit les procédures immédiates et coordonnées de secours d'urgence à engager en vue de remédier aux conséquences d'un accident catastrophique à effet limité entraînant ou pouvant entraîner de nombreuses victimes. Il fait notamment appel aux moyens des forces de l'ordre, du service départemental d'incendie et de secours, du SAMU, des collectivités territoriales, des associations agréées de sécurité civile, des transporteurs sanitaires privés...

Il détermine les moyens, notamment médicaux, à affecter à cette mission ainsi que les rôles de chacun :

- Établissement d'un périmètre de sécurité, par les forces de l'ordre
- Ramassage des victimes, premiers secours et transport jusqu'au Poste médical avancé (PMA) par les pompiers
- Catégorisation des victimes, premiers traitements et évacuation vers les hôpitaux par les équipes du SAMU

Critères généraux devant aboutir à la mise en œuvre du dispositif ORSEC NoVi :

- le caractère collectif de l'accident entraînant de nombreuses victimes,
- la probabilité de nombreuses victimes potentielles liée à un risque collectif,
- l'existence d'un besoin sanitaire massif et urgent dû au grand nombre de victimes.

3- Objectifs de l'exercice

Cet exercice a pour objectif de **tester le dispositif spécifique ORSEC Aéroport de Limoges Bellegarde, les capacités d'intervention des services et la mise en œuvre des nouvelles doctrines d'intervention en cas d'attentat terroriste** (aspect sûreté avec la neutralisation des terroristes et aspect secours avec la prise en charge de victimes blessées par arme de guerre).

Il s'agira de tester au plus près de la réalité les conditions d'intervention des forces de l'ordre et de secours. Ainsi, seront testés :

- l'alerte,
- la chaîne de commandement,
- la définition et la tenue de périmètre de sécurité,
- la neutralisation de terroristes par les forces de sécurité intérieure,
- la prise en charge des victimes sur le site et l'évacuation des blessés,
- la gestion de l'information de la population et la communication avec les médias.

► tester la chaîne d’alerte

L’alerte est donnée par les personnes sur place au moment du sinistre, soit par un appel téléphonique au 17 (la police), ou au 18 ou 112 (les pompiers), ou au 15 (le SAMU). Quel que soit le service destinataire de l’appel, l’information est répercutée vers les autres services de secours qui seront appelés à mobiliser des moyens et à intervenir pour la sécurisation du site et l’aide aux victimes.

Dès que l’information est confirmée, elle est transmise au préfet qui décide s’il convient d’activer le plan ORSEC.

L’exercice permet de tester la réactivité des services et de vérifier que les outils sont opérationnels. Le déclenchement du plan ORSEC induit l’activation du centre opérationnel départemental, ou cellule de crise, qui réunit à la préfecture les représentants de tous les services impliqués dans la gestion de la crise (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, service de la communication interministérielle, aéroport de Limoges Bellegarde, service de navigation aérienne, Direction départementale de la Sécurité Publique, Service départemental d’incendie et de secours, associations agréées de sécurité civile (ADPC, Croix-Rouge-UNASS), Gendarmerie, SAMU, ARS).

► tester la chaîne de commandement

Les renseignements recueillis lors de la reconnaissance initiale effectuée par les premiers intervenants arrivés sur le site portent sur la nature précise du sinistre et sa localisation exacte, le nombre et l’état présumé des victimes, la localisation du point de rassemblement des moyens et tout autre élément d’information susceptible d’intéresser l’organisation des secours. Ces renseignements ont pour objet d’acheminer sur les lieux les moyens de secours adéquats et de prévoir leur éventuelle montée en puissance.

Le préfet ou son représentant (directeur de cabinet ou sous-préfet d’arrondissement) assure la direction des opérations, notamment au titre des opérations de secours. L’intervention policière est placée sous le commandement du COP (Chef opérationnel police).

Le préfet veille à la coordination des interventions des professionnels et des moyens positionnés dans la zone d’intervention (point de rassemblement des moyens dit PRM, périmètre de sécurité, poste médical avancé dit PMA, dépôt mortuaire, point de regroupement des personnes, poste de commandement opérationnel dit PCO).

La chaîne de commandement est un facteur essentiel de l’efficacité des opérations et doit permettre à chacun de tenir son rôle en complémentarité avec les autres intervenants.

► Mettre en place un périmètre de sécurité

En cas d’attaque terroriste, les forces de l’ordre interviennent rapidement pour sécuriser les lieux

afin d'éviter tout risque de sur attentat et de permettre aux services de secours de se déployer pour porter assistance aux victimes.

► **Faire face à un afflux important de victimes**

Dans la confusion générée par une attaque terroriste, établir de manière précise le nombre des victimes, leur identité et l'endroit vers lequel elles ont été orientées est un exercice qui requiert une grande rigueur. Le poste de commandement opérationnel (PCO) implanté sur le lieu de l'accident permet de fluidifier la prise en charge des victimes. Un secrétariat constitué d'un représentant des forces de l'ordre, un pompier et un permanencier du SAMU veille à la cohérence des informations qui seront transmises au COD après validation par le COS et veille à la montée en puissance des capacités de mobilisation des moyens et des structures pour la prise en charge médicale et psychologique des victimes.

► **Tester la gestion de l'information de la population et la communication avec les médias**

En cas d'attaque terroriste, la réponse téléphonique au public nécessite une parfaite coordination entre les instances en charge de la gestion de crise d'une part et entre les différents numéros activés d'autre part.

Dans la majorité des situations, deux numéros sont déclenchés :

- Un numéro dédié aux familles et aux victimes activé au niveau national par la Cellule interministérielle d'aide aux victimes (la CIAV) ;
- Une cellule d'information du public déclenchée par la préfecture pour répondre aux questions d'ordre général de la population ;

Pour des raisons évidentes de sécurité, la presse est maintenue à l'extérieur du périmètre de sécurité pour ne pas entraver les opérations de secours et ne pas exposer les victimes.

Au tout début des opérations, les représentants des services des forces de l'ordre ou pompiers peuvent communiquer sur des éléments factuels (périmètre de sécurité, accès, sécurisation de la zone).

Dès lors que le plan ORSEC est déclenché, la communication s'effectue à partir du COD qui concentre les informations remontant du terrain et les transmet aux médias sous forme de communiqués ou de brèves sur les réseaux sociaux.

Le préfet peut décider de s'adresser personnellement aux médias ou désigner des porte-parole qui seront seuls habilités à répondre aux demandes d'interviews.

La préfecture n'est pas autorisée à communiquer sur l'identité des victimes.

4- Scénario de l'exercice

La tour de contrôle informe d'une menace d'attentat sur un avion de 50 places. L'avion est en phase d'approche par la piste Nord. Après atterrissage, une grenade explose au niveau de la cabine passagers faisant de nombreuses victimes parmi les passagers et membres d'équipage. L'avion est immobilisé sur la piste au niveau du taxiway central, il n'y a pas d'incendie à bord. L'alerte est donnée au CODIS. La tour informe qu'un terroriste vraisemblablement armé est à bord.

5- Moyens mis en œuvre

L'opération va mobiliser sur place environ 271 acteurs appelés à intervenir dans ce type de crise. Le rôle des victimes sera tenu par les élèves de l'Institut régional de formation sanitaire et social du Limousin de la Croix rouge (IRFSS). Une réunion de présentation de l'exercice et des plans s'est tenue avec ces élèves le 15 décembre 2016. Ils ont été acheminés ainsi que leur encadrement sur les lieux de l'accident par autocar mis à disposition par la préfecture.

En fonction des constats effectués par les premiers services arrivant sur les lieux, chaque service intervenant organise s'il y a lieu la montée en puissance de ses moyens.

Moyens Aéroport : environ 14 personnes

Moyens DSAC et service de navigation aérienne : environ 6 personnes

Moyens Police nationale : environ 26 personnes

Moyens SDIS : environ 40 personnes

Moyens SAMU : environ 22 personnes

Moyens ARS : environ 3 personnes

Moyens Gendarmerie nationale : environ 7 personnes

Moyens associations sécurité civile (ADPC, Croix-Rouge-UNASS) : environ 47 personnes

Moyens préfecture : environ 78 personnes

Moyens IRFSS : environ 62 personnes

Moyens justice : 2 personnes (observateurs)

6- Rappel des conseils et comportement en cas d'attaque réelle

Cet exercice est l'occasion de rappeler à tous les conseils de comportement en cas d'attaque terroriste.

Les principales consignes sont rassemblées dans l'affiche « **Réagir en cas d'attaque terroriste** »

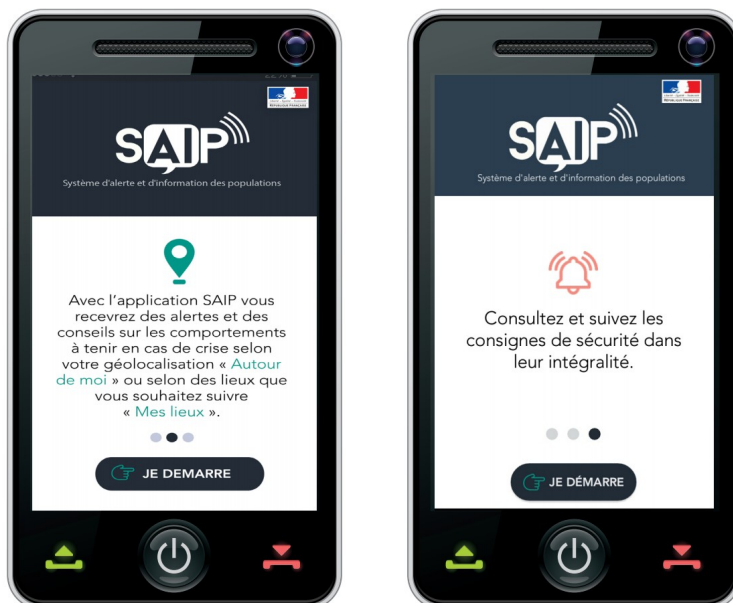
- **s'échapper** : localisez le danger pour vous en éloigner ; si possible aidez les autres à s'échapper ; ne vous exposez pas ; alertez les personnes autour de vous et dissuadez les de pénétrer dans les zones de danger,
- si impossible de s'échapper, il faut **se cacher** : enfermez-vous et barricadez-vous ; éteignez la lumière et coupez le son des appareils ; éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol ; sinon, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier,...) ; dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone,
- enfin **alerter** et obéir aux forces de l'ordre : dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112 ; ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque ; gardez les mains ouvertes et levées.

Consignes permanentes de vigilance :

- témoins d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112),
- quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours,
- Soyez responsable, ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre ou toute information pouvant être dangereuse pour les victimes, les intervenants et les sauveteurs
- ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux,
- suivez les comptes officiels nationaux et relayez leurs messages préventifs : @Place_Beuvau et @gouvernementfr et dans le département : @Prefet87 sur twitter
- suivez les consignes sur l'application SAIP sur votre smartphone

Si vous voulez prévenir vos proches, évitez d'utiliser votre téléphone portable pour des appels et des SMS et préférez les réseaux filaires pour téléphoner et envoyer les messages par mails ou via les réseaux sociaux.

7- Présentation de l'application d'alerte et d'information des populations en cas de crise majeure



Cette application permet d'être alerté, via notification sur son smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel (accident de sécurité civile) susceptible de résulter d'un attentat.

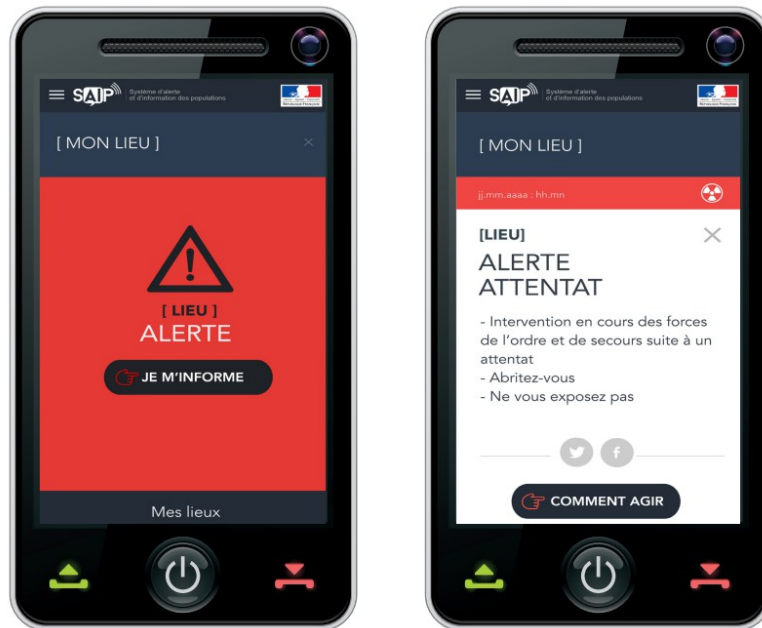
L'application permet également à l'utilisateur de recevoir et de relayer des notifications d'alertes qui se déclencheraient dans une zone autre que celle où il se trouve. Il est ainsi possible d'enregistrer sur l'application jusqu'à huit zones géographiques différentes (codes postaux, communes) afin d'être informé en cas d'alerte dans l'une de ces zones.

Outre ces messages d'alerte et la possibilité de les partager, l'application délivre également les conseils comportementaux et consignes à respecter en fonction de la nature de l'alerte et de la zone dans laquelle l'utilisateur se trouve. Dans un objectif de prévention, des informations d'ordre comportemental sont également disponibles sur l'application, hors alerte.

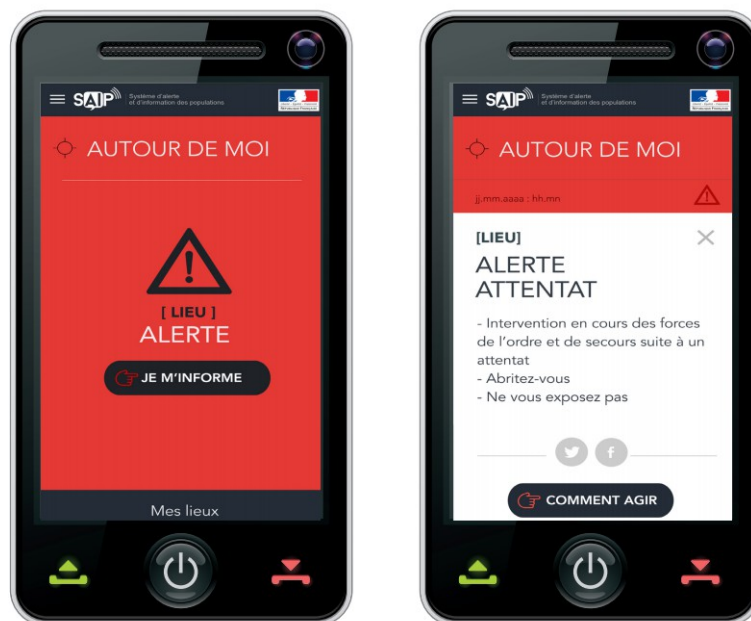
QUE SE PASSE-T-IL LORSQU'UNE ALERTE SE DÉCLENCHÉ ?

En cas d'événements exceptionnels de sécurité publique mobilisant l'intervention de la police et de la gendarmerie, ou de sécurité civile nécessitant l'intervention de secours (Sapeurs-pompiers), un écran de notification apparaît sur le smartphone de l'utilisateur concerné.

Si l'utilisateur a choisi d'enregistrer la zone en alerte dans « [ses] lieux », il reçoit une simple notification.



Si l'utilisateur est géolocalisé dans la zone de danger, un écran dit « de sidération » s'impose sur le téléphone quel que soit l'affichage en cours.



L'utilisateur peut ensuite appuyer sur le « bouton » « Je m'informe » qui figure sur l'écran « de sidération » et ainsi accéder à un écran donnant des informations et des consignes précises concernant l'état de la situation en cours ainsi que le comportement immédiat à adopter.

En bas de l'écran, l'utilisateur est invité à toucher la zone de l'écran « Comment agir » : un menu déroulant affiche l'ensemble des consignes de sécurité à suivre en fonction du type d'événement en cours.

L'utilisateur peut alors :

- fermer l'application en touchant la zone « J'ai compris »;
- sélectionner chacune des consignes pour avoir accès à une information plus détaillée.



L'application invite ses utilisateurs de relayer sur les réseaux sociaux les alertes en cours, permettant ainsi de contribuer à accélérer la viralisation des messages de sécurité.

